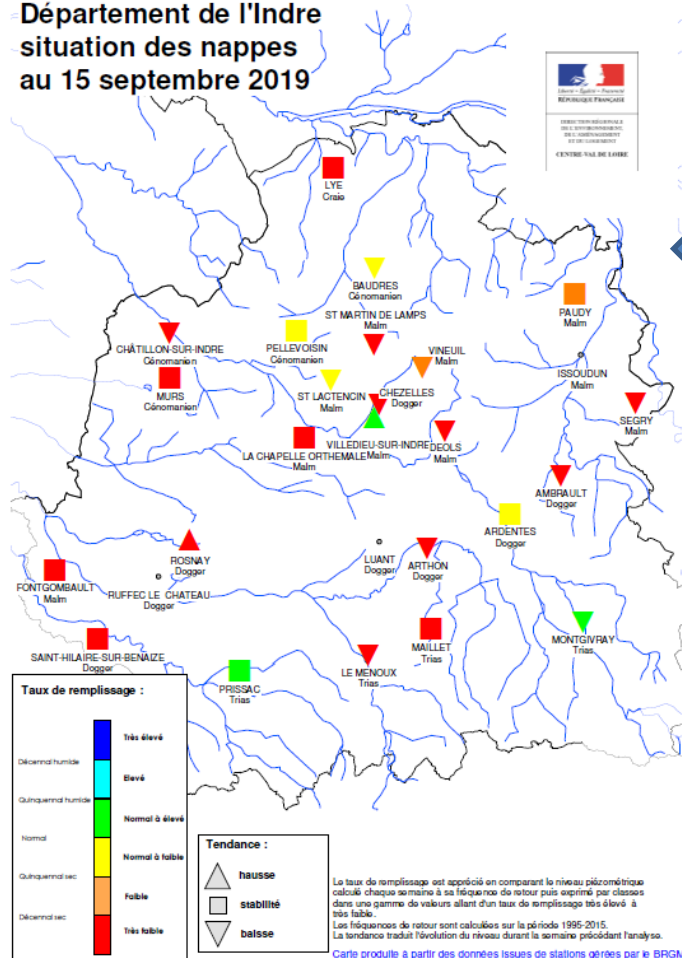


Attention, restriction exceptionnelle concernant les forages pour certaines communes, voir en p.3

Etat des ressources en eau 15 septembre 2019

Source : bulletin de situation hydrologique de la DREAL Centre (15/09)

**Département de l'Indre
situation des nappes
au 15 septembre 2019**



Nappes souterraines (carte ci-contre)

La majorité des indicateurs concernant le niveau des nappes sont au rouge, avec des tendances à la baisse et à la stagnation.

Cours d'eau (Cf. tableau ci-dessous)

Les débits de la plupart des cours d'eau sont à la baisse, sauf sur la Bouzanne et l'Indre Amont où l'on observe une très légère remontée.

Quelques pluies sont pour le moment annoncées pour ce week-end.

Bilan hydrologique

* seuils relatifs à la gestion volumétrique

18/09/19

Bassins versants

Station de référence

Débits mesurés station de référence (m3/s)

Tendance depuis la semaine passée

DSA (1er niveau restriction)(m3/s)

DAR (2d niveau restriction)(m3/s)

DCR (3ième niveau restriction)(m3/s)

Date dernière mesure

Source : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

	Creuse	Bouzanne	Indre Amont	Indre aval	Ringoire *	Trégonce *	Théols	Fouzon Modon
	Le Blanc	Velles	Ardentes	Saint Cyran du Jambot	Déols	Vineuil	Sainte Lizaigne	Meusnes
Débits mesurés station de référence (m3/s)	1,02	0,115	0,050	0,68	à sec	0,004	0,189	0,127
Tendance depuis la semaine passée	↓	↑	↑	↓		↓	↓	↔
DSA (1er niveau restriction)(m3/s)	5,40	0,45	0,675	2,40	0,15	-	0,56	0,74
DAR (2d niveau restriction)(m3/s)	4,50	0,375	0,563	2,00	0,125	0,040	0,48	0,61
DCR (3ième niveau restriction)(m3/s)	3,60	0,30	0,45	1,60	0,10	0,020	0,40	0,49
Date dernière mesure	18/09/19	15/09/19	16/09/19	16/09/19	18/08/19	16/09/19	16/09/19	16/09/19
	⚠	⚠	⚠	⚠	⚠	⚠	⚠	⚠

Les restrictions en vigueur au 07/09/2019

Les bassins versants concernés

Anglin Amont, Anglin Aval, Arnon, Bouzanne, Claise, Creuse, Fouzon, Gartempe, Indre-Amont, Indre Aval, Indrois, Ringoire¹ (gestion volumétrique et hors gestion volumétrique), Tourmente, Trégonce² (gestion volumétrique et hors gestion volumétrique), Modon, Theols

USAGES DE L'EAU	MESURES APPLICABLES DES LE FRANCHISSEMENT DU :		
	Débit seuil d'alerte (DSA) : Débit moyen en dessous duquel une activité utilisatrice d'eau ou des fonctions du cours d'eau ou de la nappe d'accompagnement est compromise	Débit d'alerte renforcée (DAR) : Débit intermédiaire entre le débit seuil d'alerte et le débit d'étiage de crise	Débit d'étiage de crise (DCR) : Débit moyen en dessous duquel il est considéré que seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaites.
Eaux superficielles	Interdit de 12h à 18h tous les jours	Interdit de 8h à 20h tous les jours	Interdit
Forages en nappe calcaires du jurassique	Autorisé	Interdit de 12h à 18h tous les jours	Interdit de 8h à 20h tous les jours
Forages hors nappe du jurassique	Autorisé	Autorisé	Interdit de 12h à 18h tous les jours

Cas de l'utilisation des réserves : L'arrosage et l'irrigation agricole à partir des réserves, préalablement constituées avant l'entrée en vigueur des limitations et des suspensions provisoires, **sont autorisés sans restriction d'horaires sauf prescription spécifique prévue par un arrêté préfectoral. Le remplissage des retenues est interdit.**

- 1 :** Dans la cadre de la **gestion collective** des prélèvements sur ces bassins, des tours d'eau sont prévus. Rapprochez vous de votre référent de bassin API36 pour en savoir plus.
2 : Un protocole de gestion collective est en place sur le bassin versant de la **Trégonce**. Pour toute question, rapprochez vous du président du syndicat.

Où consulter les arrêtés préfectoraux concernant les mesures de restriction pour l'irrigation ?

Suite à la consultation des membres de l'Observatoire de la Ressource en Eau, les arrêtés préfectoraux de restriction sont mis en ligne en fin de semaine sur le site de la préfecture, pour une application dès le **samedi matin à 00h00**.

Vous pouvez les consulter à cette adresse :

<http://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieux-Aquatiques/Gestion-des-etriages/Arretes-de-restriction>

AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'agriculture de l'Indre
 24, rue des Ingrains
 36022 CHATEAUROUX CEDEX
www.indre.chambagri.fr
 02.54.61.61.88

Contacts : **Annie LE GALL** et **Dimitri DESLANDES**
 Services Agronomie et Environnement & Territoires
 Email : annie.legall@indre.chambagri.fr
dimitri.deslandes@indre.chambagri.fr



Restriction exceptionnelle

Suite à la baisse brutale du niveau de nappe au captage d'alimentation en eau potable « La Grosse Planche » à Buzançais, un arrêté préfectoral exceptionnel a été pris, **interdisant** - entre autres - **totalemment l'irrigation agricole** (même pour les prélèvements en forage).

L'arrêté prendra effet demain matin, samedi 21 septembre dès 00h00 et concerne les communes suivantes :

- Argy
- Buzançais
- Chezelles
- Francillon
- Villedieu-sur-Indre
- Villegongis
- Saint-Lactencin

Si vous êtes concernés, vous trouverez ci-dessous le lien vers l'arrêté préfectoral lorsqu'il sera mis en ligne :

<http://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieus-Aquatiques/Gestion-des-etiages/Arretes-de-restriction>

Etude HMUC en cours sur le bassin versant du Fouzon

Une étude HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat), portée par le SAGE Cher Aval, est en cours sur le bassin versant du Fouzon et est réalisée par le bureau d'études Suez Consulting.

D'après les retours de certaines personnes qui ont déjà été visitées, le bureau d'études est actuellement en train de faire une campagne terrain consistant à mesurer la hauteur de nappe au droit des forages, puits etc...